

Demande de subvention

La Ville d'Épône soutient les projets des associations, qui font vivre la Ville et participent au rayonnement de la commune.

Il existe deux types de subventions octroyées par la Ville :

- **Les subventions indirectes - les aides matérielles**

La Ville met à disposition des salles municipales ponctuelles ou régulières, le prêt de matériel, le soutien en relais de communication et l'appui logistique aux associations pour la mise en place de leurs manifestations.

- **Les subventions de fonctionnement**

Les associations loi 1901 déclarées en Préfecture et publiées au Journal Officiel peuvent déposer un dossier de demande de subvention à la Ville.

Les subventions versées par une collectivité locale sont :

- facultatives : elles sont soumises à l'unique appréciation de la Ville,
- précaires : elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante,
- conditionnelles : elles doivent obéir à certaines conditions de légalité telles que l'existence d'un intérêt public et communal.

Période de demande

La période à laquelle l'association peut déposer une demande de subvention dépend de chaque Mairie. Elle est précisée sur cette page. Quand aucune date n'est mentionnée, privilégiez un dépôt du dossier à l'automne, avant que les comptes de la commune soient votés.

Formulaire de demande

Nous vous invitons à utiliser le formulaire de démarche en ligne et de le renseigner pas à pas ou à le télécharger ci-dessous.

Dossier de subvention [à télécharger ici](#).

Nous vous invitons à présenter vos actions de la manière la plus précise possible. Nous vous remercions par avance du soin que vous apporterez à l'exposé de votre demande, en veillant à ce que chaque partie du dossier soit intégralement complétée, même si aucun changement n'est à signaler au sein de votre association.

Votre dossier de demande de financement doit être le plus complet possible et comporter :

- une lettre de présentation de l'association mentionnant entre autres la liste des membres responsables ;
- une lettre de motivation relative au projet ;
- une description de l'action avec si possible des indicateurs d'évaluation en ce qui concerne la faisabilité et la pertinence du projet ;
- le budget prévisionnel ;
- les comptes rendus de la dernière assemblée générale et compte de résultat de l'année ;
- la somme demandée.

A noter : la rédaction et l'envoi des dossiers de demandes de subvention ne créent en aucun cas, pour la Ville, l'obligation d'octroyer une subvention.

Intérêt local

Une subvention ne peut être octroyée que pour des projets d'intérêt local.

L'assemblée délibérante de la collectivité est seule juge de l'intérêt local. Il n'y a aucune obligation légale à verser des subventions aux associations locales : c'est un pouvoir discrétionnaire.

Il est primordial de construire un bon argumentaire afin de convaincre les élus de l'intérêt de votre action pour le territoire concerné.

Conditions d'attribution

La Ville accorde une priorité aux demandes des associations ayant leur siège social à Epône ou développant une activité significative sur la ville.

L'attribution d'une subvention publique impose des obligations aux bénéficiaires, en matière notamment de justification de l'utilisation de l'aide allouée : transmission des documents comptables certifiés, bilan d'activités... Si les objectifs n'ont pas été atteints, la collectivité est en droit de ne pas verser la subvention, ou de se faire rembourser les éventuelles avances.

Rien n'oblige formellement la Mairie à répondre sous quelque forme que ce soit.

Lorsque la réponse est positive, et au-delà du seuil de 23 000 euros, l'élaboration d'une convention est obligatoire.

En dessous, une convention peut être utile dans la mesure où elle précisera les termes de l'octroi de la subvention (versement, temporalité, montant...).

Indique un champ requis

Vos coordonnées

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>

Votre demande

Nom de l'association	<input type="text"/>
Catégorie	<p><input type="radio"/> Culturelle <input type="radio"/> Sportive <input type="radio"/> Artistique <input type="radio"/> Environnementale solidaire <input type="radio"/> Autre</p>
Préciser	<input type="text"/>
Nombre d'adhérents éponois	<input type="text"/>
Avez-vous envoyé votre dossier de demande de subvention ?	<p>?</p> <p>Si oui, merci de le fournir juste en dessous.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>

Si vous n'avez pas encore envoyé votre demande de subvention, vous pouvez le faire en ligne [en cliquant ici](#).

Dossier de subvention

No file selected

Un nombre illimité de fichiers peuvent être transférés dans ce champ.

Limité à 25 Mo.

Types autorisés : gif, jpg, jpeg, png, pdf, doc, docx, ppt, pptx, xls, xlsx.

Créneau

Tous les créneaux ont une durée d'une heure.

- Lundi 12 février - 14h00 [0 place restante]
- Lundi 12 février - 15h00 [0 place restante]
- Lundi 12 février - 16h00 [0 place restante]
- Lundi 12 février - 17h00 [1 place restante]
- Lundi 12 février - 18h00 [1 place restante]
- Lundi 12 février - 19h00 [1 place restante]
- Mardi 13 février - 14h00 [0 place restante]
- Mardi 13 février - 15h00 [0 place restante]
- Mardi 13 février - 16h00 [1 place restante]
- Mardi 13 février - 17h00 [1 place restante]
- Mardi 13 février - 18h00 [0 place restante]

- Mercredi 28 février - 18h00 [1 place restante]
- Mercredi 28 février - 19h00 [1 place restante]
- Jeudi 29 février - 14h00 [1 place restante]
- Jeudi 29 février - 15h00 [1 place restante]
- Jeudi 29 février - 16h00 [1 place restante]
- Jeudi 29 février - 17h00 [1 place restante]
- Jeudi 29 février - 18h00 [1 place restante]
- Jeudi 29 février - 19h00 [1 place restante]
- Vendredi 01 mars - 14h00 [1 place restante]
- Vendredi 01 mars - 15h00 [1 place restante]
- Vendredi 01 mars - 16h00 [0 place restante]
- Vendredi 01 mars - 17h00 [0 place restante]
- Vendredi 01 mars - 18h00 [0 place restante]
- Vendredi 01 mars - 19h00 [0 place restante]
- Lundi 04 mars - 14h00 [0 place restante]
- Lundi 04 mars - 15h00 [0 place restante]
- Lundi 04 mars - 16h00 [0 place restante]
- Lundi 04 mars - 17h00 [1 place restante]
- Lundi 04 mars - 18h00 [1 place restante]
- Lundi 04 mars - 19h00 [1 place restante]
- Mardi 05 mars - 14h00 [1 place restante]
- Mardi 05 mars - 15h00 [1 place restante]
- Mardi 05 mars - 15h00 [1 place restante]
- Mardi 05 mars - 17h00 [1 place restante]
- Mardi 05 mars - 18h00 [1 place restante]
- Mardi 05 mars - 19h00 [1 place restante]
- Mercredi 06 mars - 14h00 [0 place restante]
- Mercredi 06 mars - 15h00 [1 place restante]
- Mercredi 06 mars - 16h00 [1 place restante]
- Mercredi 06 mars - 17h00 [1 place restante]
- Mercredi 06 mars - 18h00 [1 place restante]
- Mercredi 06 mars - 19h00 [1 place restante]
- Jeudi 07 mars - 14h00 [0 place restante]
- Jeudi 07 mars - 15h00 [0 place restante]
- Jeudi 07 mars - 16h00 [0 place restante]
- Jeudi 07 mars - 17h00 [0 place restante]
- Jeudi 07 mars - 18h00 [0 place restante]
- Jeudi 07 mars - 19h00 [0 place restante]
- Vendredi 08 mars - 14h00 [0 place restante]
- Vendredi 08 mars - 15h00 [0 place restante]
- Vendredi 08 mars - 16h00 [0 place restante]
- Vendredi 08 mars - 17h00 [0 place restante]
- Vendredi 08 mars - 18h00 [0 place restante]
- Vendredi 08 mars - 19h00 [0 place restante]
- Lundi 11 mars - 14h00 [0 place restante]
- Lundi 11 mars - 15h00 [0 place restante]
- Lundi 11 mars - 16h00 [0 place restante]
- Lundi 11 mars - 17h00 [0 place restante]
- Lundi 11 mars - 18h00 [0 place restante]
- Lundi 11 mars - 19h00 [0 place restante]
- Mardi 12 mars - 14h00 [0 place restante]
- Mardi 12 mars - 15h00 [0 place restante]
- Mardi 12 mars - 16h00 [0 place restante]
- Mardi 12 mars - 17h00 [0 place restante]
- Mardi 12 mars - 18h00 [0 place restante]
- Mardi 12 mars - 19h00 [0 place restante]

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.
- J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

[Consulter](#)

Infos pratiques

Date limite de renvoi des dossiers : jusqu'au 12 mars 2024 sur rendez-vous.

Documents

[Dossier de subvention associations 2024](#)

Liens utiles

[Demande en ligne sur Service public](#)

Contact

Service Animation, éco & associations

01 30 95 05 25

animation@epone.fr